



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 17 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/06/2019**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que, suite à la réalisation de l'opération de fusion entre la Banque Populaire Régionale de Fes-Taza et la Banque Populaire Régionale de Meknes, décidée par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives des deux sociétés précitées tenues en date du 21 décembre 2018, la Banque Populaire Régionale de Fes-Meknes a déclaré avoir franchi à la hausse, le seuil de participation de 10% dans le capital de la Banque Centrale Populaire (BCP).

Suite à cette opération, la Banque Populaire Régionale de Fes-Meknes détient 20 964 575 actions BCP, soit 11,50% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la Banque Populaire Régionale de Fes-Meknes envisage d'arrêter ses achats sur la valeur BCP.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma